

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Lemée, Mme Yvon, M. Béatrix, Mr Bellanger, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Leffray, M. Pollefoort, M. Poulain.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme D'Agostini, Mme Marienne (pouvoir à M. Poulain) Mme Stéfanello, Mr Tabellout, Mme Tolmont.

Secrétaire de séance : Mme Yvon

### **Approbation des PV du 14 octobre et 25 novembre 2019**

Les PV du 14 octobre et du 25 novembre sont approuvés à l'unanimité.

### **1 – Décision modificative : atelier communal**

Lors du vote du budget, une somme de 10 000 € a été inscrite pour l'aménagement communal. A ce jour, les dépenses dépassent le prévisionnel. Il y a donc lieu de modifier le budget en section d'investissement dépense et en recette de fonctionnement :

21318 – 040 (investissement dépense) : +10 000 €

722-042 (fonctionnement recette) : + 10 000 €

023 (fonctionnement dépense) : + 10 000 €

021 (investissement recette) : = +10 000 €

### **2 – SIVOM : projet social de territoire**

Suite au comité syndical du 9 décembre, le maire présente une synthèse du projet social de territoire mené par le SIVOM.

Monsieur Pollefoort rappelle qu'en 2017, le SIVOM a été créé pour assumer les compétences non reprises par Le Mans Métropole (petite enfance, enfance, jeunesse).

En 2018, les élus ont souhaité redéfinir les axes de travail du SIVOM pour mieux prendre en compte l'évolution du territoire en mettant en place un nouveau projet social de territoire avec l'aide du CAES72 (Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe) et de la CAF.

Ce projet s'est construit autour de différentes rencontres avec la population et les élus permettant de définir de façon consensuelle les axes et orientations.

Pour parvenir à mettre en place de nouveaux services, 3 défis sont à relever :

- Apporter une réponse aux besoins des habitants
- Favoriser l'animation de la vie sociale
- Connecter le territoire

Ce projet sera poursuivi et mené par les nouvelles équipes municipales.

### **3 - Projet salle multifonction**

Suite au dernier conseil, la commission de la salle multifonction a rencontré l'architecte et l'économiste pour échanger sur le projet suite à l'appel d'offre classé infructueux. Les élus ont expliqué qu'ils avaient défini une enveloppe budgétaire et que les résultats de l'appel d'offre étaient bien au-dessus. Le projet d'aménagement doit être revu.

Ensuite Monsieur Pollefoort présente un tableau de financement récapitulant les étapes menant à ce dépassement financier.

Il ressort l'enveloppe budgétaire définie par le conseil municipal ne peut pas être revue à la hausse. L'architecte doit revoir son projet en tenant compte du budget qui lui a été donné. Le conseil municipal charge le maire de transmettre sa décision à l'architecte.

## **Questions diverses**

### ***Service minimum d'accueil***

La question est soulevée sur la mise en place d'un service payant lors des accueils assurés lors des grèves des enseignantes. Il faudrait y réfléchir si le mouvement devait se poursuivre.

La séance est levée à 22h00.